EXTRAIT des minutes du greffe du Bailliage de Besançon.

L'AN mil sept cent quatre-vingt-huit, le neuf Juin, Nous Pierre-Maurice Louiset, Conseiller-Assesseur au Bailliage & Siege Présidial de Besançon, déclarons que lorsque nous avons pensé à faire l'acquisition d'un office de Conseiller au Bailliage & Siege Présidial de Besançon, nous avons pris connoissance des fonctions relatives audit office & de leur étendue ; que c'est en considération d'icelles que nous nous sommes fait pourvoir & avons rendu en conformité la Justice depuis douze années ; que nous ne croyons pas devoir faire aucune innovation aux pouvoirs qui nous ont été accordés lors de notre installation auxdits Sieges, mais nous borner dans le cercle circonscrit à l'époque de notre réception ; conséquemment nous ne pensons pas pouvoir accepter aucune charge dans le grand Bailliage, & contribuer en maniere quelconque à sa formation.

Que pour donner au Roi des preuves de notre obéissance & soumission, il nous a paru

que nous ne pouvions mieux faire que de l'aſſurer de notre zèle & de notre empreſſement à continuer à rendre la juſtice de la même maniere que du paſſé, conformément au ſerment que nous en avons prêté, qui nous lie invariablement; dont acte pour demeurer dépoſé au greffe, & nous en être délivré expédition. *Signé*, Louiſet. Pour expédition, Narey.

Pareilles déclarations au greffe de la part de MM. Artus, Rambaud, de Raſe.

Le même jour 10 Juin, M. le Lieutenant Général a remis au greffe un acte par lequel il déclare qu'il va envoyer ſa démiſſion à M. le Garde des Sceaux.

Pareille déclaration de la part de MM. Faivre d'Aiſnans & Faivre d'Arcier, Avocat du Roi.

